TERROT CLUB
DE BALLANCOURT

TOUTES MOTOS ANCIENNES

Http://terrot-club-ballancourt-91.fr/

WEEK-END DE LA MOTO ANCIENNE 21 & 22 Mai 2022
(POUR LES 30 ANS DU TERROT CLUB DE BALLANCOURT)

BULLETIN D'ENGAGEMENT - A retourner avant le **15 AVRIL 2022**

PILOTE

Je soussigné (e)
NOM : ……
PRENOM : ……
Né (e) le : ……
ADRESSE : ……
……
Code postal : ……
LOCALITE : ……
Tel : ……
Email : ……
Membre du club de : ……

ACCOMPAGNANT

Je soussigné (e)
NOM : ……
PRENOM : ……
Né (e) le : ……
ADRESSE : ……
……
Code postal : ……
LOCALITE : ……
Tel : ……
Email : ……
Membre du club de : ……

Je souhaite participer à la sortie promenade de motos anciennes organisée par le TERROT CLUB DE BALLANCOURT sur ESSONNE le week-end du **21 & 22 Mai 2022**, avec le véhicule désigné ci-dessous :

VEHICULE

Marque : ……
Type : ……
Année : ……
Cylindrée : ……
☐ Solo ☐ Side

ADMINISTRATIF

N° permis de conduire : ……
N° immatriculation : ……
Nom de l'assureur : ……
N° de police : ……

PARTICIPATION FINANCIERE

- **Pour les pilotes et les accompagnants : 95€ / personne (gîte, restauration, petit déjeuner et le pique-nique du dimanche)**
- **Personnes qui ne dormiront pas au gîte : 35€ / personne (balade + repas du soir)**
- **Personnes qui participent seulement à la balade : 5€ / personne**

Pour le repas du samedi midi prévoir son casse-croute

Attention le nombre de participant est limité à 82 personnes pour le couchage

Le rendez-vous est fixé le matin de la manifestation devant le château du Saussay à Ballancourt à 09h00.
Pour ceux qui le souhaitent votre véhicule pourra être garé dans le parc du château du Saussay

Le parcours sera environ de 130 km jusqu'au gîte

http://www.auberge-ferme-du-tranchoir.com/

Pour tous renseignements appeler Richard au :06 63 18 06 10 ou par mail à : bernardoffrichard@gmail.com

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement détaillé en annexe et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à conduire, etc.…) En cas d'annulation, les frais d'inscription resteront acquis au club organisateur

WEEK-END DE LA MOTO ANCIENNE - REGLEMENT

I. Le week-end de la moto ancienne est organisé par le CLUB TERROT DE BALLANCOURT SUR ESSONNE.

II. Cette balade est avant tout une occasion de se retrouver entre amoureux de la moto ancienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, mais d'une promenade touristique.

III. Le départ sera donné à 09h30 devant le château du Saussay à Ballancourt (91). Tout retard ne pourra donner lieu à une indemnisation. Les participants devront rejoindre le groupe à une étape du road-book.

IV. Est admis, tout cyclecar, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car, dont l'année de fabrication est antérieure à 1970 et en règle avec la législation.

V. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des communes traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou arrêtés entraînera l'exclusion immédiate de la balade.

VI. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, en tenir les organisateurs responsables.

VII. S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour la circulation du ou des véhicules engagés.

VIII. Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront pas dépasser le véhicule de sécurité en tête du convoi.

IX. Tout participant motard ou conducteur d'un véhicule participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate. Si une personne, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi à la date de la manifestation ; provoquait un accident ou incident, elle serait déclarée responsable à 100% du sinistre et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.

X. Le ou les véhicules balai ne devront jamais dépasser le dernier participant. Si une réparation s'avérait trop longue, la moto, scooter ou cyclecar sera chargé dans le véhicule– balai à l'initiative du responsable dépannage.

XI. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge du participant y compris le complément que pourrait fournir l'organisation en cours du parcours.

XII. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation.

XIII. Le présent règlement est joint au bulletin d'inscription et sera de nouveau remis à chaque participant en même temps que la plaque – événement à apposer sur le véhicule et sera relu avant le départ de la balade

Ce document est à retourner accompagné du paiement par chèque libellé à l'ordre de **TerroT Club de Ballancourt** et du présent règlement paraphé à :

Monsieur MAEDER Patrick-1 clos des noues-91810 Vert le Grand

☐ Je participe au week-end complet (95€/personne)
☐ Je participe à la balade + le repas du soir (35€/personne attention prévoir le retour par vos propres moyens)
☐ Je participe seulement à la balade (5€/personne attention prévoir le retour par vos propres moyens)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Je joins à ma demande la somme de : ……. Euros par chèque bancaire / chèque postal à l'ordre du TERROT CLUB DE BALLANCOURT.

Signature du demandeur précédée
De la mention « lu et approuvé »

A :
Le :

Pour tous renseignements appeler Richard au :06 63 18 06 10 ou par mail à : bernardoffrichard@gmail.com